

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311 du Code générale des Collectivités Territoriales).

Il comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui retrace les charges et recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité,
- La section d'investissement qui retrace les dépenses et recettes destinées à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité et ayant vocation à l'enrichir

Il est présenté par nature et voté au niveau du chapitre et des opérations en investissement et au niveau du chapitre en fonctionnement.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales données du budget.

Pour construire le budget 2019, nous n'avons toujours qu'une connaissance partielle des recettes. En effet, la Direction des Finances Publiques nous a communiqué les bases fiscales prévisionnelles de l'année mais nous n'avons pas connaissance des différentes dotations de l'Etat. Aussi, celles-ci sont reprises sur des bases 2018 ou des estimations 2019.

Le budget se veut maîtrisé et tourné vers les demandes et besoins des Vieux-Condéens et Vieux-Condéennes. Il permet de maintenir des services, des équipements, de la cohésion et de la solidarité des plus jeunes aux aînés: Haltes garderies, Accueils de loisirs, écoles, soutien aux associations, équipements sportifs, participation aux services du CCAS, entretien des routes, et de garder une dynamique d'investissement : création de parkings, reconstruction d'une école, installation d'un second pôle de restauration, poursuite du Programme Nationale de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés sur la zone Dervaux/Gambetta et l'entrée de ville rue Bélurier.

Tout cela sans aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.

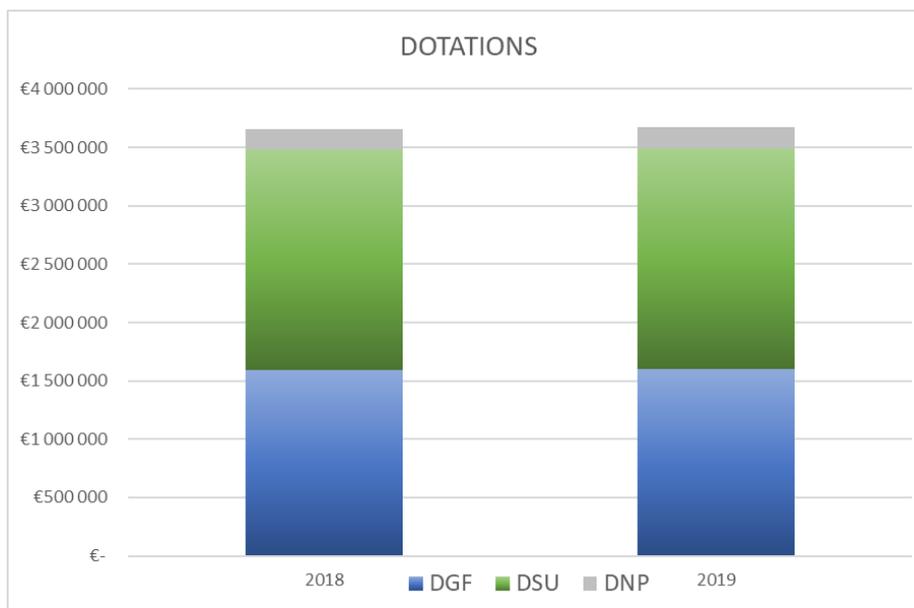
Les recettes de Fonctionnement

Les dotations

DGF (Dotation globale de fonctionnement) : 1 599 700 € soit une augmentation prévisionnelle de 15000 € par rapport à la prévision budgétaire 2018. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la population au 1^{er} janvier 2019 qui est passée à 10 472 habitants.

DSU (Dotation de solidarité urbaine) : 1 891 300 € repris à l'identique du montant 2018.

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 180 000 € repris à l'identique du montant 2018.



La fiscalité directe

Produit attendu des Taxes foncières et d’habitation : 4 774 864 € en augmentation due en partie à la revalorisation nationale des bases locatives de 2,2%.
 Les compensations TH et TF : 386 091 €

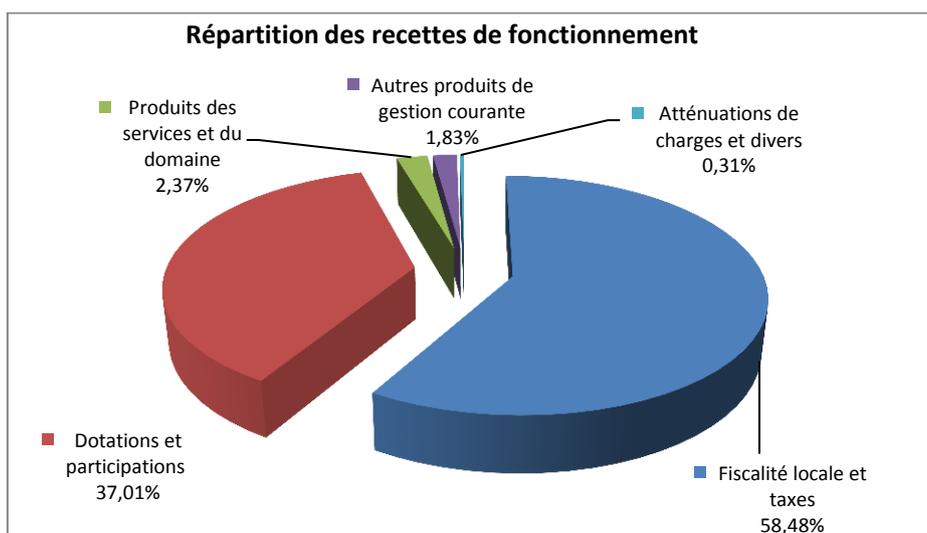
La fiscalité reversée :

Fonds de péréquation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire.

Les montants sont identiques à 2018.

Les autres recettes :

D’origine et d’organismes divers (CAF – états – particuliers– taxes), elles sont plus volatiles.



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses courantes (chap 011):

Les dépenses courantes restent stables par rapport au budget 2018 et représentent 23,60% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les postes les plus importants concernent les dépenses de chauffage, d'électricité, de petit matériel, d'entretien de l'éclairage public, de restauration scolaire, de transports collectifs (restauration scolaire, écoles) et d'organisation d'évènements locaux.

Les dépenses de personnel (chap 012) :

Les dépenses de personnel augmentent de 3,66% par rapport au BP 2018 et représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il n'y a aucune augmentation prévue du point d'indice.

Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :

Elles représentent 14,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

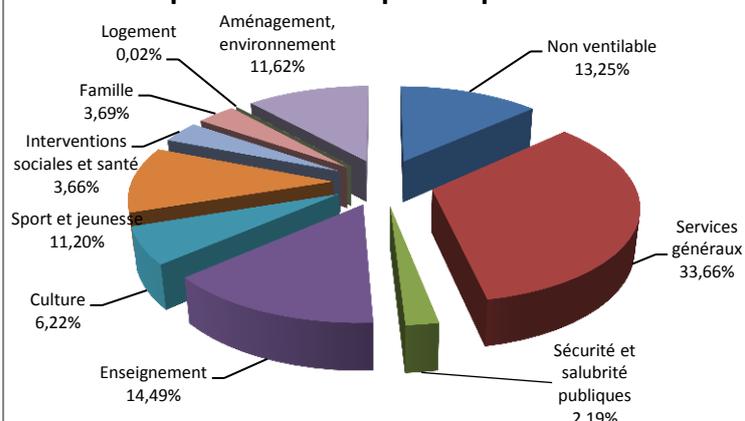
Elles sont essentiellement constituées des participations intercommunales (pour l'assainissement : SIAV et la distribution de l'eau : Syndicat des eaux du valenciennois), des subventions aux associations.

Les subventions aux associations sont maintenues en 2019 au même niveau que 2018. La diminution globale du compte « 6574 versements aux associations » provient des baisses de demandes de subvention de certaines associations ou de leur dissolution.

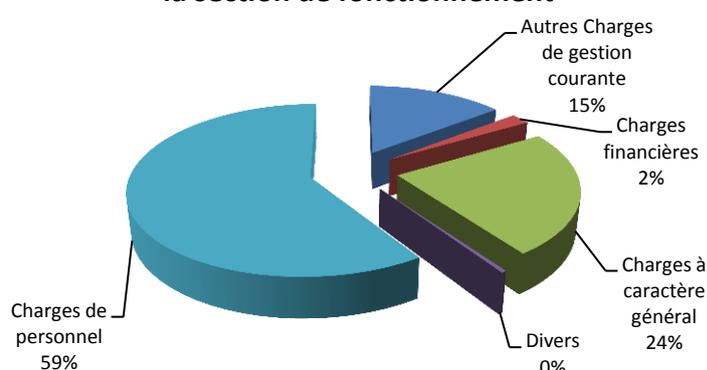
Les charges financières :

Concernent les intérêts d'emprunts et représentent 2 % des dépenses de fonctionnement.

Répartition des dépenses par secteur



Répartition de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement

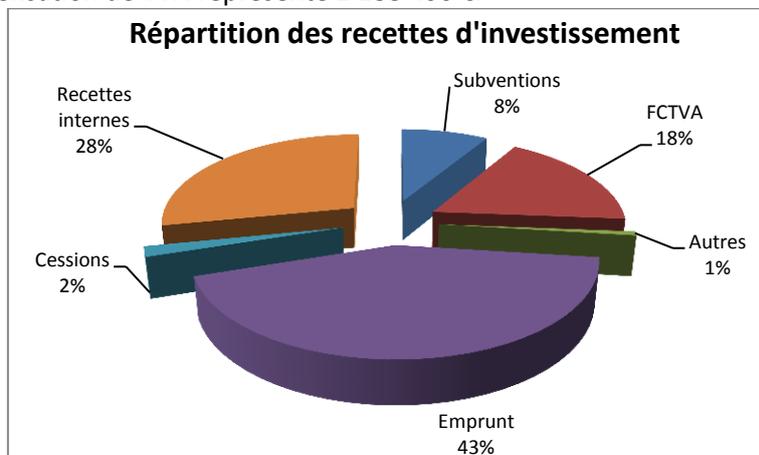


Les recettes d'investissement

28 % des recettes totales d'investissement proviennent de l'autofinancement.

L'emprunt prévisionnel 2019 est de 2 900 000 €. Une demande de subvention est déposée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la reconstruction du groupe scolaire Georges Germay mais n'a pas été intégrée, dans l'attente d'une réponse.

Le fonds de compensation de TVA représente 1 188 400 €.



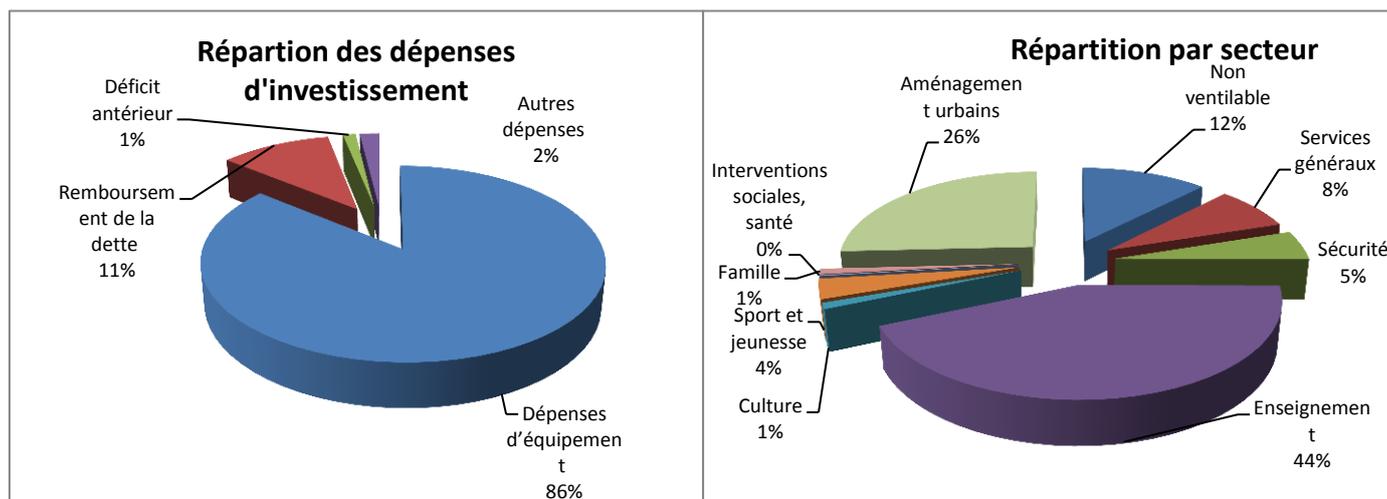
Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (y compris les reports) sont en diminution de 36 % par rapport à l'année dernière mais celle-ci avait été marquée par l'acquisition de la résidence autonomie pour un montant de 5,555 millions d'euros TTC .

Un emprunt sera souscrit afin de financer notamment la reconstruction du groupe scolaire Georges Germay ainsi que la création de parkings rue du 8 mai 1945 et à l'école maternelle du Rieu.

Le plan pluriannuel d'investissement comprend les conventions concernant le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés, la poursuite des travaux d'éclairage public ainsi que la reconstruction du groupe scolaire Georges Germay. Ce plan permet de programmer l'organisation et la répartition des dépenses d'investissement conformément à l'avancée des différents chantiers.

Des dépenses de vidéo-protection et de sécurisation sont reconduites en 2019.



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Des achats d'études et prestations de services ont été prévues pour un montant de 16 380,75€. Des dépenses et recettes d'ordre correspondant à la variation de stocks ont également été prévues afin de remplir les obligations comptables.